



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1974

SEANCE DU JEUDI 9 MAI 1974

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Excusés</i>	2
<i>Constitution de la Chambre des représentants</i>	2
<i>Constitution du Sénat</i>	2
<i>Constitution du Rat der Deutschen Kulturgemeinschaft</i>	2
<i>Installation de trois membres</i>	2
<i>Nomination du bureau définitif</i>	2
Orateurs : M. le Président, MM. Risopoulos, Pierson, Parisis, Defosset	2
<i>Allocution du Président</i>	3
<i>Constitution du Conseil</i>	5
<i>Hommage à M. R. Lefebvre, Ministre d'Etat</i>	5
<i>Projet de décret (dépôt)</i>	5
<i>Communication du Président</i>	5
Orateurs : M. le Président, MM. Pierson, Parisis, Risopoulos, Lagasse	6

Présidence de M. Edmond MACHTENS, doyen d'âge.

La séance est ouverte à 14 h 15.

MM. Mathot et Ylieff, Secrétaires provisoires, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

EXCUSES

Demandent d'excuser leur absence à la présente séance :

M. R. Gillet, pour raisons professionnelles;

MM. Gilquin et Schugens, empêchés;

MM. Delforge et Nothomb, en mission à l'étranger;

M. Guillaume, pour raisons familiales.

— Pris pour information.

CONSTITUTION DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

M. le Président. — M. le Président de la Chambre des représentants m'a fait savoir que la Chambre s'est constituée en sa séance du 30 avril dernier.

CONSTITUTION DU SENAT

M. le Président. — M. le Président du Sénat m'a fait savoir que la Haute Assemblée s'est constituée en sa séance du 30 avril dernier.

CONSTITUTION DU RAT DER DEUTSCHEN KULTURGEMEINSCHAFT

M. le Président. — M. le Président du Conseil de la communauté culturelle allemande m'a fait savoir que le *Rat der Deutschen Kulturgemeinschaft* s'est constitué en sa séance du 5 avril dernier.

INSTALLATION DE TROIS MEMBRES

M. le Président. — En sa séance du 30 avril, la Chambre des représentants a proclamé MM. Joseph Fievez, Pierre Havelange et André Soudant membres de la Chambre des représentants.

MM. Fievez, Havelange et Soudant appartenant au groupe linguistique français de la Chambre sont donc membres de notre assemblée.

En notre nom à tous, je leur souhaite la bienvenue parmi nous. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

NOMINATION DU BUREAU DÉFINITIF

M. le Président. — Nous allons procéder à la nomination du bureau définitif.

Je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, que conformément à l'article 2 du règlement, le Conseil procède, par des élections distinctes, à la nomination : 1^o d'un président; 2^o d'un premier vice-président; 3^o d'un deuxième vice-président; 4^o d'un troisième vice-président; 5^o de quatre secrétaires.

Toutes ces nominations se font au scrutin secret.

Le bureau sortant étant composé comme suit :

Président : M. Emile-Edgar Jeunehomme.

Premier Vice-Président : M. Alfred Scockaert.

Deuxième Vice-Président : M. Marcel Thiiry.

Troisième Vice-Président : Le chevalier Paul de Stexhe.

Secrétaires : MM. Emile Lacroix, Lucien Outers, André Saint-Remy, Jean-Maurice Dehouste.

ELECTION DU PRÉSIDENT

M. le Président. — Nous allons donc procéder à la nomination du président.

Conformément à l'article 3 du règlement, la nomination du président se fait au scrutin secret. Le président n'est proclamé élu que s'il obtient la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si, au second tour de scrutin, aucun des deux candidats n'obtient cette majorité, la séance est levée et la nomination des membres du bureau est remise à la séance suivante.

Il va être procédé à l'élection du président. Avant de procéder à cette élection, je vous propose de former deux bureaux de scrutateurs constitués chacun de deux membres.

Je vous propose de composer ces bureaux avec MM. les Secrétaires ainsi qu'avec deux membres à désigner par le sort. (*Assentiment.*)

S'il en est ainsi décidé, j'invite MM. Nols et Pierret à remplir ces fonctions.

La parole est à M. Risopoulos.

M. Risopoulos. — Monsieur le Président, les libéraux ont l'honneur de présenter la candidature à la présidence du député Emile-Edgar Jeunehomme.

M. Pierson. — Au nom du groupe le plus nombreux de cette Assemblée, j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Pierre Falize à la présidence du Conseil culturel de la communauté culturelle française, Monsieur le Président.

M. le Président. — Puisqu'il y a plusieurs candidatures en présence, nous allons procéder au scrutin.

Mesdames, Messieurs, à l'appel de votre nom par un des secrétaires, je vous prie de venir déposer dans l'urne, après y avoir inscrit le nom de votre candidat, l'un des bulletins de vote se trouvant dans l'enveloppe qui vous a été remise.

Chacun est-il en possession de cette enveloppe ? (*Non, non ! sur de nombreux bancs.*)

M. Pierson. — Les enveloppes ne sont pas encore distribuées.

M. le Président. — On les distribue.

Mesdames, Messieurs, j'insiste auprès de vous pour que vous ne quittiez pas votre place avant l'appel de votre nom.

Le scrutin est ouvert.

L'appel nominal commence, suivant l'ordre alphabétique, par le nom de M. Barbeaux.

Tous les membres ont-ils pris part au vote ? (*Oui ! Oui !*)

Le scrutin est clos.

Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants : 154.

Bulletin blanc ou nul : 1.

Bulletins valables : 153.

Majorité absolue : 78.

M. Jeunehomme obtient 91 suffrages.

M. Falize obtient 61 suffrages.

M. Cools obtient 1 suffrage.

En conséquence, M. Jeunehomme, qui a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président du Conseil culturel de la Communauté culturelle française. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. le Président. — Nous allons procéder à l'élection des vice-présidents et tout d'abord à celle du premier vice-président.

La parole est à M. Pierson.

M. Pierson. — Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Marcel Remacle.

M. le Président. — Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Marcel Remacle premier vice-président du Conseil culturel. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Il va être procédé à l'élection du deuxième vice-président.

La parole est à M. Parisis.

M. Parisis. — Au nom du groupe social-chrétien, je propose la candidature du chevalier de Stexhe, Monsieur le Président.

M. le Président. — Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature je proclame le chevalier de Stexhe deuxième vice-président du Conseil culturel. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Il va être procédé à l'élection du troisième vice-président.

La parole est à M. Defosset.

M. Defosset. — Monsieur le Président, le groupe F.D.F.-R.W. propose la candidature de M. Lucien Outers.

M. le Président. — Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Outers troisième vice-président du Conseil culturel. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

ELECTIONS DES SECRETAIRES.

M. le Président. — Nous devons procéder maintenant à l'élection de quatre secrétaires.

La parole est à M. Pierson.

M. Pierson. — Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de présenter les candidatures de MM. Emile Lacroix et Urbain.

M. le Président. — La parole est à M. Parisis.

M. Parisis. — Au nom du groupe social-chrétien, j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Saint-Remy.

M. le Président. — La parole est à M. Defosset.

M. Defosset. — Au nom du groupe F.D.F.-R.W., je propose la candidature de M. Duvieusart.

M. le Président. — Puisque le nombre de candidats présentes est égal au nombre de mandats à conférer, je proclame MM. Emile Lacroix, Urbain, Saint-Remy et Duvieusart, secrétaires du Conseil culturel. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Le bureau définitif étant constitué, je prie le Président et les Secrétaires de venir remplacer le bureau provisoire. (*Aux applaudissements de l'Assemblée, M. F.-E. Jeunehomme monte à la tribune présidentielle et, après avoir chaleureusement serré la main de M. le doyen d'âge, prend place au bureau, assisté de MM. Emile Lacroix et André Saint-Remy, secrétaires.*)

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, il faut vraiment que des séances comme celle-ci soient convoquées pour que l'on sache que l'honorable M. Machtens est notre doyen d'âge.

Il cache tellement bien cette qualité parmi tant d'autres beaucoup plus apparentes que nous nous empresserons tous d'oublier dès aujourd'hui ce titre de primogéniture.

Qu'il soit cependant remercié d'avoir bien voulu présider notre séance de rentrée du 4 avril et la première partie de celle-ci, comme doivent aussi être congratulés les deux benjamins qui l'ont assisté en qualité de secrétaires.

Mes chers collègues, vous venez de me réélire par une majorité qui, comme l'année dernière, peut être qualifiée de « spéciale ».

Je ne sais si vous êtes en train de prendre une habitude — que d'aucuns pourraient considérer comme louable et que j'apprécierais personnellement — mais croyez en tout cas à mes très vifs remerciements car je suis sensible à l'honneur que vous me faites et, plus encore, à la confiance que vous me confirmez.

J'ajouterai que cela ne m'ennuie aucunement, bien au contraire, de n'avoir jamais été élu par une majorité vraiment et purement gouvernementale.

N'oublions pas que nous constituons une assemblée qui prend des décisions politiques, mais devant laquelle la responsabilité politique du gouvernement n'est pas engagée.

C'est une faiblesse de ne pas avoir d'exécutif, mais c'est une force d'avoir une liberté garantie et totale. Il faut que notre communauté culturelle s'en pénètre afin de pouvoir s'exprimer pleinement.

Et cela me permet de vous faire part de la double ambition que je nourris.

La première est d'être très objectivement et très largement le Président de tous, sans que puissent apparaître une majorité et une opposition, mais avec comme corollaire d'obtenir de chacun le même respect de la fonction présidentielle, car je crois que la santé de nos institutions est d'abord interne et dépend de la considération que nous leur portons.

Je veux profiter de cette remarque pour saluer M. Pierre Falize, qui était le candidat d'une partie de ce conseil et dont le nom, les qualités et l'action auraient honoré la présidence de cette assemblée, si la majorité avait été autre.

Ma seconde ambition est de faire en sorte de placer une assemblée composée d'élus politiques en dehors et au-dessus des querelles politiques, c'est-à-dire de prendre conscience, ensemble, de notre appartenance primordiale à une même communauté culturelle, du rôle que notre Conseil doit jouer et de la place qu'il doit prendre dans la Belgique d'aujourd'hui et surtout dans celle de demain.

Au cours de mon bref stage à cette présidence, le fait qui m'a le plus frappé est l'ignorance vraiment très répandue dans laquelle l'existence et la fonction du Conseil culturel sont tenues.

C'est une institution récente et nous avons le devoir commun de lui donner une consistance et une réputation.

Je vois, dans l'immédiat, trois moyens d'y parvenir : d'abord, par la prise de conscience de chaque parlementaire francophone qu'il n'est pas seulement député ou sénateur, mais aussi, à titre égal, à valeur égale, membre de notre Conseil culturel; ensuite, par la réalisation d'un travail de qualité; enfin, par une action de relations extérieures en vue de laquelle un service permanent a été créé récemment, dont les réalisations seraient déjà apparentes si elles n'avaient été arrêtées par la dissolution de février.

Je veux aussi aborder des problèmes d'ordre matériel.

Il faut que l'on sache quel handicap nous devons surmonter dans ce domaine et quelles sont les conditions de travail, difficiles, voire invraisemblables.

Nos conseillers travaillent dans le va-et-vient des bureaux encombrés; nos secrétaires passent de longues heures dans des bureaux aveugles qui seraient condamnés par n'importe quel comité d'hygiène. Et cela malgré toute la bienveillance et la bonne volonté de ceux qui nous hébergent provisoirement et que je veux remercier publiquement : M. le Président du Sénat, M. le Greffier, M. le Directeur général de la Questure et MM. les Questeurs.

Mais c'est aussi pour moi un motif supplémentaire de rendre hommage aux fonctionnaires du Conseil culturel et à la qualité de leur travail et de leur humeur, malgré ces conditions de travail difficilement admissibles.

La lumière est au bout du tunnel et la plupart d'entre vous savent que notre déménagement est en vue.

A ceux qui étaient membres du Conseil culturel avant la dissolution, j'ai adressé une lettre qui leur est parvenue le 9 mars, la veille des élections.

Le moment était bien choisi pour créer quelques instants de détente, encore que je soupçonne quelques-uns de mes destinataires de ne pas avoir décacheté l'enveloppe ce jour-là, pris par des soucis plus urgents ou des angoisses plus déterminantes.

Un certain nombre de mes correspondants n'ont pas retrouvé le chemin du parlement par un caprice des électeurs, qui sera peut-être rectifié ultérieurement.

Par contre, il en est parmi vous — et ils sont nombreux — qui n'ont pas reçu mon information parce qu'ils sont récents membres du Conseil culturel.

J'ai donc le devoir de les éclairer en rappelant ici les grandes lignes de nos projets immobiliers.

A la suite de nombreuses réunions tenues avec les ministres compétents et avec divers services de l'Etat, il a été convenu que le Ministre de l'Intérieur que j'ai aperçu tout à l'heure dans cet hémicycle, libérerait

l'immeuble n° 6 rue de la Loi c'est-à-dire notre voisin immédiat, à partir du 30 mai afin de prendre possession de l'immeuble du n° 2, anciennement occupé par le Ministre de la Défense nationale.

Il est prévu qu'à partir du 15 juin de cette année, nous pourrions prendre possession des bâtiments ministériels du n° 6.

Cela ne signifie pas une installation immédiate, car nous devons réaliser quelques transformations indispensables. Ainsi, nous avons pris les dispositions utiles pour renouveler complètement une installation électrique vétuste et dangereuse, pour installer un nouveau chauffage central, pour remplacer un ascenseur défaillant et un escalier branlant, pour créer un passage commode avec les bâtiments du Sénat, et aussi pour rafraîchir quelques locaux qui le méritent bien.

Toutes ces mesures ont été prises afin que ces travaux réellement nécessaires — et, en général, imposés par des normes de sécurité — soient effectués dans les délais les plus brefs.

C'est pourquoi nous pouvons considérer que tout sera en ordre pour la rentrée constitutionnelle d'octobre prochain.

Je remercie ici tout spécialement les Ministres des Travaux publics et de l'Intérieur de l'ancien gouvernement, MM. Califice et Close, avec lesquels nous avons traité dans le meilleur esprit de collaboration et d'efficacité.

Mon premier devoir sera de prendre contact avec leurs successeurs afin de mener à bien, ensemble, l'exécution ponctuelle des promesses et des conventions.

Ainsi, nous aurons bientôt des locaux spacieux; nous pourrions respirer, travailler, organiser, mais nous n'oublierons pas d'adresser un merci amical et reconnaissant à ceux qui nous ont longtemps hébergés et secondés. Ce sera une nouvelle étape; nous prendrons un nouveau départ, puisque nous aurons créé des conditions matérielles favorables à une moisson féconde.

Mais d'autres conditions de travail meilleur ont été rendues possibles depuis peu, et je les cite rapidement :

un regroupement des commissions, qui étaient trop nombreuses, avec les inconvénients de la dispersion et de l'absentéisme;

l'établissement d'un organigramme qui a permis l'organisation de services structurés et une véritable répartition des responsabilités entre nos fonctionnaires principaux;

la convention des quatre présidents en ce qui concerne la fixation de nos séances publiques et de nos réunions de commissions.

Les Présidents du Sénat, de la Chambre, du *Cultuurraad* et le vôtre se réuniront bientôt et nous devons exprimer le vœu de voir se renouveler l'accord qui évite la concurrence aux mêmes dates de réunions de commissions et permet une répartition harmonieuse de nos séances.

Le tableau que je viens de brosser doit — je l'espère — vous laisser une impression favorable. Je ne voudrais cependant pas donner l'illusion que tout est idyllique.

Les conditions sont bonnes, votre concours est assuré, mais le travail doit être copieux et il sera ardu.

J'entends que le pain ne manque pas sur notre nouvelle planche et y soit abondant.

Outre la tâche classique de l'examen et du vote des budgets et des projets ou propositions de décrets, outre la besogne courante de nos commissions, outre les extensions de compétence qui peuvent naître de caucous

renus dans l'un ou l'autre château de la grande périphérie, je voudrais attirer votre attention sur deux séries de problèmes qui retiendront nos études.

Je cite : d'une part, les problèmes de la coopération culturelle internationale que traitait spécialement M. Marcel Thiry, Vice-Président de notre Conseil, avec une distinction et une compétence toute particulières, qui nous font regretter profondément qu'il n'ait pas sollicité le renouvellement de son mandat; et d'autre part, les nombreux problèmes qui sont de la compétence de notre Commission de coopération.

Je vous rappelle que, selon la loi du 21 juillet 1971, chaque Conseil culturel comprend obligatoirement une commission qui a pour but de promouvoir la coopération entre les communautés culturelles française et néerlandaise. Au moins deux fois par session les deux commissions doivent se rassembler en séance commune. C'est le dialogue de communauté à communauté institué par la loi de 1971.

Le gouvernement précédent avait remis aux présidents des deux Conseils culturels un inventaire de certaines difficultés posées par la législation linguistique actuelle.

Le communiqué officiel, publié à la suite de la visite que nous fit une délégation gouvernementale conduite par M. Leburton, premier ministre, précisait que l'examen de ces difficultés par la Commission de coopération entre les deux Conseils culturels avait été envisagé, « la nécessité de modifier les textes en vigueur paraissant s'imposer ».

Nous avons alors demandé et obtenu du Gouvernement une note technique précisant 8 problèmes posés par l'application de la législation existante en matière d'emploi des langues dans les entreprises. Il s'agit, notamment, du décret de septembre dont nous avons longuement parlé.

Il est aussi d'autres règles linguistiques qui ne peuvent être modifiées sans être soumises légalement à l'examen des Commissions réunies de Coopération. C'est important, et les Conseils culturels entendent avec intérêt la définition de la position du nouveau Gouvernement, à cet égard.

Vous constatarez, Mesdames et Messieurs, que les tâches qui nous attendent sont nombreuses, importantes et qu'elles ne manquent certes pas d'intérêt.

Ma seule conclusion sera de vous inviter à les accomplir avec toute l'attention et le soin qu'elles méritent.

Le nouveau bureau que vous venez d'élire fera le maximum pour vous y aider, et pour construire ensemble un édifice que nous voulons solide, car — comme l'écrivait Saint-Exupéry — « La vérité d'hier est morte, celle de demain reste à bâtir ». (*Applaudissements unanimes.*)

CONSTITUTION DU CONSEIL

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, je déclare le Conseil culturel de la Communauté culturelle française constitué.

Conformément à l'article 4 de notre règlement, il en sera donné connaissance au Roi, à la Chambre des représentants, au Sénat, au Conseil culturel de la Communauté culturelle néerlandaise et au Conseil de la Communauté culturelle allemande.

HOMMAGE A M. R. LEFEBVRE, MINISTRE D'ETAT

M. le Président. — Je crois me faire l'interprète de notre assemblée toute entière en exprimant les regrets

qu'a soulevés l'annonce par la Chambre des représentants de la démission de M. le Ministre d'Etat René Lefebvre.

Nous perdons un collègue charmant et un doyen d'âge dont nous avons particulièrement apprécié la courtoisie et la correction lorsqu'il présida à l'installation de notre Conseil en 1971 et à sa constitution lors de l'ouverture des sessions 1972-1973 et 1973-1974.

En votre nom à tous j'adresserai à M. Lefebvre un télégramme très cordial lui souhaitant une longue et heureuse retraite. (*Marques unanimes d'assentiment.*)

PROJET DE DECRET

DEPOT

M. le Président. — Le gouvernement a déposé un projet de décret sur le bureau du Conseil.

Il s'agit du projet de décret affectant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur le budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle française et sur le budget de l'Education nationale, régime français, de l'année budgétaire 1974.

Il conviendrait que ce projet de décret fût examiné le plus rapidement possible. Nous devons, en effet, décider de l'envoyer à la commission de la Politique générale qui sera compétente, dès quelle sera constituée.

COMMISSIONS PERMANENTES

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la dernière communication que je dois vous faire concerne la nomination et la constitution des commissions permanentes.

Conformément à l'article 12 du Règlement, le bureau doit d'abord déterminer les attributions des commissions permanentes en rapport avec la compétence du Conseil culturel.

Peu avant la dissolution, le Conseil culturel a procédé à une réforme des commissions, réduisant le nombre de celles-ci à huit avec les attributions que vous connaissez.

Afin de permettre aux groupes de désigner les membres de chacune des commissions, il serait sans doute souhaitable de reporter l'examen de ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance qui devrait normalement se tenir le 21 mai prochain.

Cependant, cette méthode nous empêcherait de réunir quelque commission que ce soit avant cette date.

Ne pensez-vous pas qu'il serait opportun, sans avoir consulté le bureau, puisqu'il ne s'est pas encore réuni et pour cause, de désigner aujourd'hui les commissions par leur dénomination de, confirmer la décision prise précédemment, à savoir qu'il y a huit commissions, plus la commission légale de coopération dont j'ai parlé tout à l'heure ? Il serait alors demandé aux chefs de groupe de nous communiquer le plus tôt possible la liste de leurs membres au sein de chacune des commissions, à moins qu'ils puissent le faire dès à présent. Ce dont je doute.

Les groupes se sont réunis ce matin. Peut-être ont-ils déjà fait une décision.

Je souhaiterais qu'il soit procédé au plus tôt à cette formalité de manière à mettre fin à l'hiatus que nous subissons depuis quelques mois et pour que nous puissions reprendre nos activités en commission et préparer notre prochaine séance publique.

La parole est à M. Pierson.

M. Pierson. — Monsieur le Président, nous sommes d'accord sur la première partie de votre proposition qui concerne la désignation des commissions. Cependant, il nous est impossible de vous communiquer aujourd'hui ou même dans les 48 heures le nom des membres proposés pour les différents commissions.

M. le Président. — Puis-je vous demander à quel moment vous considérez être en mesure de me fournir vos propositions de telle sorte que le Bureau élargi puisse se réunir pour procéder, comme il se doit, à la répartition des présidences, et que les commissions puissent être convoquées, selon les listes établies en accord avec les chefs de groupe, pour nommer leurs bureaux.

La Parole est à M. Parisis.

M. Parisis. — Monsieur le Président, je crois qu'il convient que vous fixiez vous-même la date de réunion du Bureau. En fonction de cette date, nous vous fournirons évidemment les renseignements demandés.

M. le Président. — Le bureau se réunira certainement la semaine prochaine, soit mercredi, soit jeudi, selon ce que nous connaissons des agendas de la Chambre et du Sénat.

M. Parisis. — Monsieur le Président, dans les huit jours, les groupes seront certainement à même de vous fournir les renseignements nécessaires pour les présidences et la composition des commissions.

M. le Président. — Je vous remercie. Huit jours devraient pourtant constituer un maximum. Ainsi, si le bureau élargi se réunit mercredi ou jeudi, il serait souhaitable qu'il soit en possession de ces renseignements.

M. Risopoulos. — D'accord, Monsieur le Président, ce sera fait dans la huitaine.

M. Knoops. — D'accord, dans les huit jours, Monsieur le Président.

M. Pierson. — D'accord, monsieur le Président.

M. le Président. — Puisque nous sommes tous d'accord, il en est ainsi décidé.

Je vous rappelle alors les titres des commissions. Il y a tout d'abord la commission légale, la commission de coopération culturelle. Il n'est pas question de marquer son accord sur cette commission, c'est la loi qui l'impose.

Voici les autres commissions : Commission de politique générale, Commission de l'enseignement, Commission des beaux-arts, Commission de la jeunesse et de l'éducation permanente, Commission des sports, Commission de la coopération internationale, Commission de la R.T.B., Commission du règlement et de la comptabilité.

Le Conseil est-il d'accord de ratifier cette liste établie précédemment ? (*Marques unanimes d'assentiment.*)

Il en sera donc ainsi.

Je prie Messieurs les chefs de groupe de bien vouloir communiquer au bureau, le plus tôt possible, la liste de membres qu'ils proposent pour les différentes commissions.

Mesdames, Messieurs, nous avons ainsi épuisé notre ordre du jour.

Le Conseil se réunira sur convocation.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 15 h 20 min.*